

Zeitschrift: Revue suisse de photographie
Herausgeber: Société des photographes suisses
Band: 6 (1894)
Heft: 6

Rubrik: Faits divers

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

nous reprendrons alors nos opérations, et vous serez certainement à même d'avoir déjà une opinion sur le mérite d'un appareil.

(*A suivre.*)

D.

FAITS DIVERS

Concours pour la photographie d'une goutte d'eau pendant sa chute.

Quelle est la forme réelle d'une goutte d'eau, non pas la goutte en formation au moment où elle est sur le point de tomber, mais la goutte qui tombe ? Il est probable que nous nous faisons à cet égard quelques illusions, car l'œil est incapable de saisir la forme exacte d'un corps animé d'une aussi grande vitesse.

Il y a là un problème scientifique d'un ordre assez particulier; il a eu le don d'intéresser MM. Marey et Janssen, membres de l'Institut, qui ont bien voulu accepter, en compagnie de MM. Abney et Eder, de patronner le concours dont nous allons indiquer le règlement.

Nous ne savons ce qu'il adviendra de ce concours. Seront-ils bien nombreux les amis de la photographie instantanée qui ne craindront pas d'aborder un problème aussi difficile ? Car il ne faut pas s'y méprendre, on va se trouver en présence de difficultés de premier ordre.

On nous pardonnera d'avoir établi un règlement quelque peu compliqué, c'est la nature même du sujet qui nous y a constraint, car il est nécessaire que les renseignements obtenus par l'enquête qui va s'ouvrir soient aussi précis que possible.

RÈGLEMENT DU CONCOURS

Photographie d'une goutte d'eau pendant sa chute.

ART. 1^{er}. — La *Revue suisse de Photographie*, sous le bienveillant patronage de MM. Cap. W. de W. Abney, président du Camera-Club de Londres ; E.-J. Marey, président de la Société française de photographie, membre de l'Institut ; J. Janssen, président de l'Union nationale des Sociétés photographiques de France, membre de l'Institut, et du Dr J.-M. Eder, conseiller d'Etat et professeur à l'Ecole impériale et royale photographique de Vienne, ouvre un concours ayant pour but de déterminer par la photographie la forme exacte d'une goutte d'eau pendant sa chute.

Plusieurs facteurs sont de nature à faire varier la forme de la goutte d'eau pendant sa chute : le volume, qui peut être déterminé par le diamètre du tube producteur ; la vitesse, que l'on peut connaître en notant la distance au point de départ ; la densité, qui sera connue en employant de l'eau distillée ; l'absence ou la présence de courants d'air, enfin la température de l'eau. L'article 2 est destiné à permettre la consignation de ces diverses circonstances.

ART. 2. — L'eau employée sera de l'eau distillée dont on notera la température en degrés centigrades. Cette eau s'échappera d'un tube de verre ou de métal dont on mesurera le diamètre intérieur et extérieur. On réglera le débit de l'eau par le moyen d'un robinet, à raison de une goutte par seconde environ, pour empêcher que les gouttes ne se confondent entre elles. On mesurera exactement la distance séparant la goutte de son point de départ jusqu'au point où elle est photographiée. La chute de la goutte d'eau se fera dans un local fermé, à l'abri de tout courant d'air.

ART. 3. — Les dimensions photographiques de la goutte d'eau ne sont pas prescrites, mais on accordera plus de valeur à celles qui se rapprocheront de la grandeur naturelle.

ART. 4. — Les photographies peuvent être prises sur verre, pellicules ou papier; elles devront être adressées, comme phototypes, soit négatifs, sans aucune retouche, et avant le 15 octobre 1894, à M. le Directeur de la *Revue suisse de Photographie*, place du Molard, à Genève.

Chaque phototype portera, bien distinct, un signe répété sur une enveloppe cachetée. Cette enveloppe contiendra, outre le nom et l'adresse de l'auteur, les circonstances précises dans lesquelles aura été faite la photographie, conformément aux prescriptions de l'article 2.

ART. 5. — Il sera délivré un premier, un second et un troisième prix, consistant en une médaille de vermeil, une médaille d'argent et une médaille de bronze; en outre, trois mentions honorables.

Le Jury chargé de l'appréciation des travaux du concours sera constitué par MM.

E.-J. MAREY, président de la Société française de photographie, membre de l'Institut, à Paris.

D^r J.-M. EDER, conseiller d'Etat, professeur, à Vienne.

E. DEMOLE, directeur de la *Revue suisse de Photographie*, à Genève.

Les décisions du Jury seront sans appel.

Les meilleures épreuves seront agrandies et ramenées à un format uniforme, puis publiées.

* * *

Exposition de M. J. Lacroix.

Nous avons visité avec beaucoup d'intérêt l'exposition de photographies en couleurs de M. Jean Lacroix, à Genève. On sait que l'apport des couleurs sur la photographie, pour être fait avec art, présente de grandes difficultés que

bien peu surmontent. Un procédé qui donne de bons résultats, mais qui est fort compliqué, consiste à tirer faiblement la photographie, à la fixer et la peindre, puis à l'enduire d'une mince couche de collodion, à la sensibiliser à nouveau et à la tirer jusqu'à l'intensité voulue, puis à la fixer. Il en résulte une peinture qui se trouve emprisonnée entre deux couches d'argent, ce qui lui donne un aspect très particulier.

Pour en revenir à l'exposition de M. Lacroix, nous ne pouvons qu'engager vivement nos amis à l'aller voir, c'est une véritable fête pour les yeux.

* * *

**Programme du Septième Concours photographique
du « Journal des Voyages ».**

Le MOTIF proposé pour le septième Concours est le suivant : *Scène de coutume locale*.

Tout *abonné* ou *lecteur* du *Journal des Voyages* a le droit de concourir, à la condition expresse que les œuvres envoyées n'auront pas été présentées à d'autres concours.

Le nombre des sujets n'est pas limité. Les épreuves de chaque sujet, dont les dimensions *minima* ne seront pas inférieures à celles données par la plaque 9 × 12, devront être tirées sur n'importe quel papier, à l'exclusion cependant de celui au ferroprussiate, et collées sur carton. Toutefois les *épreuves stéréoscopiques* sont admises au concours, à condition qu'elles soient montées aux dimensions du Congrès, c'est-à-dire : hauteur, 70 millimètres : largeur, 66 millimètres ; écartement des épreuves, 4 millimètres. Il sera fourni *deux* exemplaires de chaque sujet et ces exemplaires *ne seront pas rendus*. Chacun portera, *au dos*, son titre et une devise. Chaque envoi sera accompagné d'une enveloppe cachetée, reproduisant cette devise en suscription. A l'intérieur, elle contiendra : 1^o l'adresse et le nom

de l'auteur (*très lisible*) correspondant à la devise ; 2^o la désignation précise du lieu où a été pris le motif ; 3^o une notice servant à le définir (histoire, légende, signification locale, etc.) ; 4^o l'indication de la plaque, de l'objectif, du diaphragme (en fonction du foyer) et du révélateur employés, ainsi que le temps de pose, l'heure du jour et l'état du ciel ; 5^o la mention du papier et du genre de virage dont on s'est servi pour l'obtention de l'épreuve positive.

Si l'objectif n'est pas signé, on mentionnera : objectif courant du commerce (simple ou double).

La plaque sera désignée par ses dimensions et sa marque de fabrique. Les concurrents sont priés de répondre *rigoureusement* à toutes ces indications et dans l'ordre ci-dessus énumérée. Les épreuves devront être envoyées, 8, rue Saint-Joseph, à Paris, au Directeur du *Journal des Voyages*, le *30 juin* au plus tard, et porter sur leur enveloppe, dans l'angle à gauche : *Concours photographique*. Les lauréats seront désignés nominativement dans le n° 889 du *22 juillet 1894*. Les reproductions phototypographiques de leurs épreuves paraîtront successivement dans le courant du mois d'*août*. 1^{er} prix : médaille d'argent grand module (41^{mm}) ; 2^{me} prix : médaille d'argent petit module (32^{mm}) ; 3^{me} prix : médaille de bronze grand module (41^{mm}) ; 4^{me} prix : médaille de bronze petit module (32^{mm}). Le nom du lauréat sera gravé sur chaque médaille. De plus, devant le succès considérable de nos concours photographiques, l'Administration du *Journal des Voyages* a bien voulu mettre à notre disposition des *diplômes* dessinés et gravés spécialement pour nous, et qui seront décernés aux candidats qui auront obtenu des mentions honorables.

Nous rappelons à nos lecteurs que les motifs proposés pour cette année sont : **HUITIÈME CONCOURS** (septembre) : *Grotte ou caverne*. **NEUVIÈME CONCOURS** (décembre) : *Types en costume de pays*.

Frédéric DILLAYE.



Bords de la Seine (canton de Genève).

* * *

Nous apprenons avec plaisir que M. Louis Ducos du Hauron vient d'obtenir de la Société d'encouragement pour l'Industrie nationale (France) une médaille d'argent spécialement décernée pour les procédés anaglyphiques et l'avenir de cette invention.

* * *

Nouveau papier Lumière au gelatino-bromure d'argent.

La Société anonyme des plaques et papiers photographiques A. Lumière et ses fils, à Lyon, vient d'ajouter un nouveau fleuron à sa couronne: nous voulons parler d'un papier au bromure dont la fabrication a fait, de la part des éminents chimistes de Lyon, l'objet d'études assez longues. Ce papier est du même genre que les papiers déjà connus au gelatino-bromure d'argent, mais il a le grand avantage de donner des noirs beaucoup plus brillants et moins empâtés que le papier Eastman, par exemple.

Les fabricants conseillent deux développements principaux, l'un pour épreuves obtenues par contact, l'autre pour les agrandissements; tous deux sont à l'amidol-sulfite. Le papier se vend en pochettes de 24, 12 et 6 feuilles, depuis le format carte de visite, et de 24, 12, 6, 3 et 1 feuille depuis le format 24×30 . On le vend aussi en rouleaux de 20, 30, 40, 50, etc., jusqu'à 80 cm. de large et de 2,50 jusqu'à 10 m. de long.

* * *

Les cadres d'exposition des photographes et la sanctification du Dimanche en Allemagne.

On sait que les photographes professionnels ont un peu partout la coutume d'exposer sous verre et non loin de leur atelier les photographies qu'ils estiment être de bons spécimens de leurs travaux. Dernièrement, un photographe de Kiel, M. C. Walter, a été condamné à une amende de 2 marks pour avoir négligé d'enlever son cadre d'exposition pendant la journée du Dimanche.

(*Phot. Wochenblatt.*)

* * *

Chambre à main le « Monopole ».

Le « Monopole », que fabriquent MM. Hüttig et fils, à Dresde, appartient à la classe des appareils dits « automatiques », ceux dont toutes les plaques sont réunies à l'intérieur et tombent l'une devant l'autre par un mécanisme très simple. Les fervents de ce système se recrutent principalement parmi ceux qui redoutent les châssis à cause de l'embarras qu'ils leur causent. Le « Monopole » a deux viseurs fixes, un obturateur intérieur fonctionnant pour pose et instantané, enfin un objectif qui se recrute suivant le prix qu'on y veut mettre parmi les aplanats non signés jusqu'aux anastigmats de C. Zeiss. Le poids de l'appareil chargé est de 2 k^{os} 450 pour le format 9 × 12, 4 k^{os} 350 pour le 12 × 16 $\frac{1}{2}$, et 4 k^{os} 900 pour le 13 × 18.

Les prix varient de 60 à 400 francs.

* * *

Une peinture invisible.

Un curieux cas de photographie d'objets invisibles a été observé. Le vaisseau le *Great Eastern*, perdu depuis lors, avait été photographié. Grande fut la surprise de l'opérateur quand il vit sur sa plaque le vaisseau couvert du haut en bas de grosses lettres formant une annonce relative à une nouvelle invention de pilules merveilleuses ! Il paraît que ces lettres avaient été peintes avant le lancement de l'infortuné vaisseau, et, quoique recouvertes de goudron et invisibles à l'œil nu, la plaque avait fort bien saisi les lignes des lettres qui ainsi avaient été imprimées.

(St-Louis and Canadian Photogr.)

Cela nous remet en mémoire un fait qui nous est arrivé à nous-mêmes. Après avoir reproduit avec le plus grand

soin une gravure, nous nous aperçûmes que la plaque avait une grande tache au milieu. Nouvel essai, même résultat. Mettant la faute sur les plaques, nous changeâmes de boîtes, mais sans pouvoir faire mieux. Après minutieux examen à la loupe, nous découvrîmes sur le papier une légère teinte que la plaque avait rendue en l'exagérant. Sans loupe, nous ne nous serions jamais rendu compte de ce fait, tant était faible la tache si fidèlement reproduite.

(*Réd.*)

* * *

Le Nord-photographe.

La Société photographique de Lille vient d'adopter pour son organe le *Nord-photographe*, bulletin mensuel des Sociétés photographiques de la région. D'autres Sociétés imiteront sans doute cet exemple, si bien que cette publication arrivera promptement à un heureux développement.

* * *

Bulletin de la Société photographique de la Gironde.

Nous souhaitons également longue vie à ce nouveau bulletin, qui est placé sous la direction et l'administration de MM. J. Bretenet et J. Cassany, président et secrétaire de la Société photographique qui a son siège à Bordeaux.

* * *

Société lorraine de photographie.

Nous sommes heureux d'apprendre la formation à Nancy d'une *Société Lorraine de Photographie* dont le président, M. le Dr Victor Riston, avocat, est un amateur photographe distingué.

Nous n'avons pas besoin de rappeler à nos amis de Lorraine les antiques liens qui unissent notre pays au leur;

même si ces attaches du passé n'existaient pas, nos Sociétés suisses de Photographie se feraient toujours un plaisir, nous n'en doutons pas, d'accueillir avec la plus grande sympathie les membres de la nouvelle Société.

Nos illustrations.

La planche photocollographique de ce numéro a été tirée d'après un excellent phototype exécuté par M. A. Bonnard, à Lausanne.

La gravure dans le texte, page 200, a été exécutée d'après un bon phototype dû à M. Léon Demole, à Genève. Il représente les bords de la Seime (canton de Genève).

CARNET DE L'AMATEUR

Action physiologique de la lumière rouge.

Ceux que leurs travaux retiennent souvent dans la chambre noire se sont tous plus ou moins aperçus de l'influence néfaste de la lumière rouge sur leurs yeux et leurs nerfs. Il est cependant des circonstances où cette dernière présente de sérieux avantages : tel est le cas pour le traitement de la vérole.

D'anciennes recherches de la part du Dr Black, d'autres plus anciennes encore faites par le Dr Gallaraders, de Lyon, ont prouvé que les cicatrices que laissent presque toujours cette maladie sont dues à l'influence de la lumière du jour. Pour la combattre, on a eu recours à bien des systèmes,